



## Conseil Communautaire du 13/12/2023

### A LAGRAULAS

### Procès-Verbal

#### Présents(es) :

Barbara NETO, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Michel LEBE, Stéphane LIVIERO, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGE, Philippe CANTAN, Brigitte SERRALTA, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Daniel PERES, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Gisèle FAUCHE, Gilles GUICHARD, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANE-SOTUM, Pierre ANTONELLO.

#### Absents(es) ou excusés(es) :

Véronique COELHO (P. : B. SERRALTA), Jean-Pierre DOAT (P. : P. DUCES), Michel SAINT-ANDRIEU, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT (P. : S. BROSSARD), Pierre LABRIFFE, William VILLENEUVE, Guy FAVAREL (P. : B. DESENLIS), Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Isabelle CAILLAVET (P. : B. NETO), Bernard LASPORTES, Chantal GOULU-MARTINAT (P. : A. CHAULET), Lara KLUCZYNSKI (P. : A. CAVALIERE), Axel CAUQUIL, Vanessa COUDERC (P. : V. BRANA), Arnaud ROSELL.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre, Mme la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint avec 28 élus présents et 8 procurations. Elle transmet les excuses des conseillers communautaires empêchés et énumère nommément les différents pouvoirs. Elle donne la parole à M. Jaffrès, maire-délégué de Lagraulàs qui rappelle l'historique de sa commune déléguée avec son animation, sa salle des fêtes récemment rénovée. Il indique conserver l'Etat civil et note qu'elle appartient au territoire du Bas-Armagnac.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Présidente propose que M. Jaffrès soit nommé secrétaire de séance.

Mme la Présidente présente Mme Sandra FERRARRONI intervenante du Centre de Gestion du Gers pour une sensibilisation des élus communautaires aux risques professionnels. Elle est chargée d'inspection en santé et sécurité au travail. Elle souligne que « D'Artagnan en Fezensac » est la première communauté de communes à s'inscrire dans cette démarche de présentation de la mission à l'ensemble des communes du territoire. Le document commenté par Mme Ferraroni est annexé au présent procès-verbal.

## **2. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15/11/2023 à Peyrusse-Grande.**

Aucune modification n'est demandée pour le PV du dernier conseil communautaire qui est adopté à l'unanimité.

## **3. Information des décisions de Mme la Présidente Approbation du procès-verbal des conseils communautaires du 15/11/2023 et à Peyrusse-Grande**

Dans le respect des responsabilités déléguées à Mme la Présidente conformément à la délibération actée lors de la séance du 29/03/2023, voici les décisions prises et indiquées pour information du conseil communautaire :

- 16/11/2023 : Approbation du contrat d'études avec Culos Ingenierie pour l'accompagnement de la collectivité dans le cadre du péril sur la commune de Peyrusse-Grande pour un montant de 7200 € TTC
- 16/11/2023 : Mise à jour du système d'alarme (cablage, raccordement et mise en service) auprès de l'entreprise FAUCHE pour un montant de 794,33 € TTC
- 16/11/2023 : Commande de papier essuie-mains chez Pyrenet pour un montant de 93,89 € TTC
- 16/11/2023 : Achat d'une serrure auprès de l'entreprise SIDER pour un montant de 54,26 € TTC
- 21/11/2023 : Commande de fournitures pour des travaux à la « Casita » chez GEDIMAT pour un montant de 148,18 € TTC
- 21/11/2023 : Commande d'une tuile-galleane chez SARREMEJEAN pour un montant de 31,27 € TTC
- 21/11/2023 : Devis d'animation atelier de gravure par l'association ARTOP pour le péri-scolaire à Marambat d'un montant de 212 € TTC
- 21/11/2023 : Animation périscolaire de 15 heures à Marambat par la Gymnastique Volontaire Marambataise pour un montant de 525 €
- 21/11/2023 : Commande de tapis de sol fitness et de but de Tchoukball chez Decathlon Pro pour un montant de 564 € TTC
- 21/11/2023 : Achat de matériel pour le centre de loisirs chez Manutan Collectivités pour un montant de 1505,08 € TTC
- 23/11/2023 : Commande de deux chariots le ménage pour les sites de la communauté de communes et de la maison de santé auprès de l'UGAP pour un montant de 1198,92 € TTC
- 23/11/2023 : Commandes de fournitures en réponse à l'appel à projets « Grandir en milieu rural » déposé par la Casita auprès de divers fournisseurs pour un montant global de 3153,85 € TTC
- 23/11/2023 : Devis pour une animation spectacle Emotions à la Casita le 18/01/2024 par l'Association « A deux pas d'ici » pour un montant de 690 € TTC
- 23/11/2023 : Commande d'un meuble-étagère chez IKEA pour l'ALSH d'un montant de 674 € TTC

Le conseil communautaire prend acte de cette communication.

## **4. RESSOURCES HUMAINES : Adoption du nouvel organigramme**

Au regard de la loi modifiée N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, de celle N°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, du précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire du 9 novembre 2022 et enfin de l'avis du Comité Technique en date du 27/11/2023 relatif à la modification de l'organigramme, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le nouvel organigramme de « D'Artagnan en Fezensac ».

## **5. RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois**

Mme la Présidente propose à l'assemblée une mise à jour du tableau des emplois de « D'Artagnan en Fezensac » qui intègre notamment de l'organisation du Pôle Enfance-Jeunesse en lien avec le Pôle Petite Enfance : l'animatrice Relais Petite Enfance (grade des EJE) intervient sur la Casita et, non plus sur l'ALSH ; par ailleurs, un poste est créé sur la Casita et l'ALSH.

Aussi, suite à l'inscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché au titre de la promotion interne, d'un agent de la Communauté de communes, il convient d'ouvrir ce poste supplémentaire à ce cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Elle indique également que le poste d'agent technique passe à 32 Heures. En effet, la collectivité choisit de prendre à sa charge le ménage des espaces communs de la Maison de Santé et donc d'augmenter les heures de cet agent qui était jusqu'alors recruté à mi-temps par le Département du Gers qui n'a pas renouvelé son contrat.

M. Andrieu demande ce qu'il en est du poste en disponibilité de la Médiathèque. Mme la Présidente répond que celui-ci n'est pas pourvu et qu'il n'a pas vocation à l'être dans la mesure où une répartition plus rationnelle des tâches et des horaires a permis d'absorber ce poste de travail par l'équipe en place.

Le tableau des emplois ainsi présenté est validé à l'unanimité.

## **6. RESSOURCES HUMAINES : Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel)**

Madame la Présidente indique que dans le cadre de la mise à jour du tableau des emplois, il convient de modifier le régime indemnitaire de façon à ce que l'ensemble des agents de la collectivité continuent à en être bénéficiaires. La finalité de ce rapport est une harmonisation du régime indemnitaire et de faire bénéficier l'ensemble des agents du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) d'un montant de 200 €. Elle précise que deux réunions avec l'ensemble des agents de « D'Artagnan en Fezensac » ont eu lieu au cours de cette année 2023 pour une meilleure information de ceux-ci et instaurer ainsi un dialogue nécessaire pour motiver ces aménagements.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité.

## **7. AFFAIRES GENERALES : Vente d'une parcelle située à Cauderon**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que M. KATZ, potentiel acquéreur du Domaine de Bagatelle a formulé une demande officielle d'achat d'un morceau de terrain de Cauderon, conformément au plan joint pour une cohérence de parcelle.

Au regard de ce plan de situation, Mme la Présidente précise que la partie de terrain demandée n'aura aucun impact sur la partie camping durant les festivités. Mme la Présidente souhaite que le conseil communautaire donne son avis sur cette cession et acceptera sa position sans aucun a priori.

M. Ospital intervient pour exprimer son désaccord de principe : la collectivité n'a pas vocation à se défaire de ce qu'elle possède pour privilégier deux personnes.

M. Ducès demande quel sera le prix de vente, celui du marché lui répond Mme la Présidente. Mme Sotum interroge sur la surface. Mme la Présidente précise qu'il s'agit de 4000 m<sup>2</sup> non constructibles. L'idée, c'est une plantation de haie le long de ses propriétés. La délibération est alors proposée au vote et adoptée avec 6 voix contre, 3 abstentions et 27 pour..

## **8. Rapport complémentaire : Tarif à la journée de location d'un bureau à la Maison de Santé**

Madame la Présidente rappelle qu'avait été actée la possibilité de louer un bureau à la journée à des spécialistes ou chirurgiens qui pourraient tenir des consultations au plus près de la patientèle.

Le tarif de 15 € a été approuvé par délibération 12 octobre 2020.

Madame la Présidente propose de le modifier et de le faire évoluer au montant de 40 € journalier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire retient le tarif journalier de 40 € pour l'occupation d'un loyer.

A l'occasion de cette délibération, Mme la Présidente fait un point d'information sur la Maison de Santé. Elle indique qu'elle souhaite augmenter le coût des charges de 4,52 €/m<sup>2</sup> à 4,75 €/m<sup>2</sup>, étant entendu que cette hausse ne couvre pas le coût total des charges bâtementaires. Elle confirme l'arrivée des docteurs Plaideau et Lagorce sur le site et qu'elles bénéficieront de 6 mois de gratuité, précisant toutefois que Camille Plaideau n'en n'avait pas bénéficié à son arrivée puisqu'elle prenait la suite d'un médecin en retraite.

L'orthophoniste va quitter la Maison de Santé pour congé maternité et ne reviendra pas. Le bureau reste bloqué parce qu'il pourrait être repris par une nouvelle professionnelle qui passe son examen professionnel en juin 2024.

La psychologue souhaite reprendre à temps plein, avec une nouvelle collègue, le bureau qu'elle partageait jusqu'alors avec la sophrologue. Une solution de relogement de cette dernière est à l'étude, toujours dans un souci de mutualisation de l'espace.

En ce qui concerne l'investissement, elle prévoit un rafraîchissement de 3 ou 4 bureaux par an et l'étude d'une végétalisation du toit le plus haut dont l'étanchéité continue à poser problème.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

### **- Abattoir d'Auch**

Mme la Présidente informe le conseil communautaire des échanges qu'elle a pu avoir avec le Directeur de l'abattoir d'Auch et du courrier qu'elle a reçu de l'Alliance Abattoir Auch Gers. Il demande aux EPCI du Gers une participation financière sous forme de subvention. Il s'agit d'un montant de 10 669,18 € qui est sollicité, soit un montant calculé à partir de la population et du nombre d'éleveurs sur le territoire concerné. Il y aurait une entente entre

l'ensemble des éleveurs, bovins, porcins, ovins et caprins qui se traduit par l'ouverture d'une ligne dans le bâtiment existant. Le projet intègre ainsi une diversification des clients et une revalorisation des déchets de l'abattage en friandises pour chiens et chats. Mme la Présidente en profite pour souligner le rôle de l'abattoir d'Auch lors des corridas. La participation de « D'Artagnan en Fezensac » est approuvée moins une voix contre.

#### - Panneau interprétation

La communauté de communes « D'Artagnan en Fezensac » en partenariat avec l'OTAA souhaite réaliser des panneaux de signalétique touristique dans le cadre d'un schéma d'interprétation du patrimoine. La communauté de communes en charge de l'animation du territoire a établi à cet effet un cahier des charges en vue d'une future consultation. Les maires du territoire vont être sollicités pour le nombre de panneaux et leur localisation par l'OTAA.

#### - Référent déontologue

Mme la Présidente informe les maires de la collectivité que M. Benoît Courtaud, ancien Directeur de Cabinet de la Préfecture du Gers et demeurant à Vic-Fezensac, accepterait cette mission pour toutes les communes du territoire qui le souhaitent.

#### - Rappel « Adressage »

M. B. Desenlis rappelle que la date butoir pour la diffusion de la base d'adressage est fixée au 30 juin 2024.

#### - Parcours seniors

Mme C. Cueillens présente le « parcours prévention séniors 2024 » et dresse un bilan des réponses à l'analyse lancée dans les communes.

M. R. Paché demande la parole au sujet de l'implantation des ENR. Mme la Présidente indique Mme V. Avezac travaille sur le cahier des charges pour que ces zones notamment photovoltaïques soient fléchées sur le PLUi.

Mme Avezac indique qu'une réunion technique d'indentification des différents espaces est en cours de programmation étant entendu que le délai de réponse est reporté au 31/01/2024.

M. JJ Ospital demande où en sont les travaux sur la zone de Carget. Mme la Présidente lui confirme une avancée satisfaisante, le dressage des mats d'éclairage public est en cours. Des panneaux seront installés à l'entrée pour annoncer la zone.

L'ordre du jour épuisé et les différentes questions diverses abordées, Mme la Présidente lève la séance vers 23 Heures.

La Présidente,  
Barbara NETO

Le Secrétaire de séance,  
Victor JAFFRES